

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2015**

**Absents** : Paul CORNU donne pouvoir à Jean-Paul PECAUD, Marie-Hélène QUINNEZ donne pouvoir à Julie BAVEREL

**Convocation** : 23 juin 2015

**Secrétaire** : George POITREY

**début de séance** : 20h00

A la demande du Conseil Municipal, Monsieur Thibaud AMIOT, gérant de la société Formation Sécurité Pro présente l'intérêt de l'acquisition par les communes d'un défibrillateur pouvant sauver des vies ainsi que les aspects techniques et financiers de l'appareil.

### **Ordre du jour**

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal.

Par nécessité budgétaire, le Maire demande aux Conseillers s'ils acceptent d'ajouter à l'ordre du jour une Décision Budgétaire Modificative. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité. La délibération sera ajoutée à l'ordre du jour en point 9). Suivront les « rapports des commissions et délégations » puis les « questions diverses ».

### **1) Urbanisme**

- **DP 025 631 15 C0011** (AB n°411) – déposée par Madame Tiffany BESNARD le 15 juin 2015 pour édification d'une clôture. Instruction en cours.
- **PC 025 631 15 C0004** (AA 265, 266, 379, 381, 384) – déposé par Monsieur Stéphane DERAY le 09 juin 2015 pour la construction d'une véranda. Instruction en cours.

### **2) PLU**

- Avenant mise à jour de l'étude environnementale / Compatibilité PLU – ScoT / Natura 2000

Le Maire expose que, dans le cadre de la progression du travail en cours sur l'élaboration du PLU de la commune, un avenant du cabinet « Espace Environnement Développement » apparaît nécessaire sur plusieurs points :

- Mise à jour de l'étude environnementale / Conformité aux exigences du nouveau porteur à connaissance
- Compatibilité du PLU avec le SCoT de l'agglomération Bisontine
- Dossier d'incidence Natura 2000 (Vallée de la Loue)

Le coût total de l'avenant est de 3000 € HT.

**Après délibération, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal approuve** cet avenant et **autorise** le Maire à le signer.

### **3) Assainissement**

- Modification des tarifs communaux d'assainissement pour l'année 2015

En raison des difficultés financières importantes de la commune et notamment le déficit du budget assainissement de 8000 euros, le maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs d'assainissement 2015 comme suit :

Part fixe : 78 €

Part variable : 1.30 € / m<sup>3</sup>

La part fixe et la part variable sont facturées sur la période du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre (N+1).

Le montant de la « Participation pour l'Assainissement Collectif » reste inchangé et s'élève à 650 € payable en 4 fois.

**Après délibération, à 12 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal approuve** cette modification de tarifs assainissement 2015.

### **4) Poste d'adjoint technique**

- Modification de la quotité horaire hebdomadaire

Suite à la nomination stagiaire de Madame Marie STOCKLINN à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, le Maire rappelle que le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour l'entretien des locaux communaux est actuellement de 2 heures hebdomadaires.

Considérant le besoin de 3 heures hebdomadaires pour l'entretien des locaux, le Maire propose d'augmenter la quotité horaire du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 3 heures hebdomadaires.

**Après délibération, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal approuve** cette décision d'augmentation à 3 heures hebdomadaires.

### **5) Logements communaux**

- Prise en charge d'une partie des régularisations de charges 2013 et 2014 d'un locataire

Le Maire expose au conseil que Madame REVIGLIO, locataire au 16 Grande Rue, a eu une régularisation de charges de chauffage d'un montant de 1423.85 € pour l'année 2013 et d'un montant de 1179.63 € pour l'année 2014, augmentation importante de sa facture de chauffage gaz en raison d'une forte consommation. Il précise que celle-ci n'a été informée de la régularisation 2013 que début 2015 en raison d'une erreur de gestion de l'AIVS, Agence immobilière en charge des logements communaux. Il propose au Conseil Municipal d'en prendre une partie de ces régularisations en charge.

**Après délibération, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide** :

- de ne pas prendre en charge une partie de ces régularisations, la commune n'étant pas responsable de la surconsommation de Madame REVIGLIO ni du retard de régularisation d'AIVS,
- de demander la résiliation immédiate de mandat de gestion en raison d'un dysfonctionnement de leur part.

### **6) Accessibilité des bâtiments communaux**

- Point sur l'Ad'Ap : Sylvain DOUSSE présente le contenu du dossier de demande d'approbation d'un Agenda

d'Accessibilité Programmée de la commune et les estimations financières :

- 2016 : Mairie – modification accès bâtiment, modification panneaux affichages, création places parking PMR, modification banque d'accueil secrétariat – estimation 8000 €
- 2017 : Mairie – modification sanitaires – Eglise – création rampe d'accès et modification entrée – estimation 20 200 €
- 2018 : Eglise – création places parking PMR – cimetière – création places parking PMR, stabilisation des circulations – estimation 13 400 €

Le conseil valide ce prévisionnel.

## 7) SIVOS

- Précision sur les délégués titulaires et suppléants

Le Maire expose que, conformément aux statuts du SIVOS, 3 titulaires et 2 suppléants doivent être nommés par le Conseil Municipal, chaque délégué titulaire (hormis le Président dont le suppléant est le vice-Président) étant représenté nominativement par un délégué suppléant. Actuellement, 3 suppléants ont été nommés. Il y a lieu d'en retirer un. Le conseil municipal définit donc les délégués SIVOS comme suit :

**Titulaire : Sébastien GIRARDET (Président)**

**Titulaire : Nathalie NUCIT – Suppléant : Emmanuelle HENRIOT**

**Titulaire : Marie-Hélène QUINNEZ – Suppléant : Patrick VERDIER**

## 8) Projet de fusion éventuelle des communes de BUSY et VORGES-LES-PINS

Le Maire présente le projet d'une fusion éventuelle entre les communes de VORGES et BUSY, en présente rapidement les avantages financiers et invite les conseillers à donner leur avis et leur ressenti et à débattre.

Le Conseil Municipal décide de mettre en place des groupes de travail afin d'en étudier les enjeux et de mettre en évidence les avantages et les inconvénients.

## 9) Décision Budgétaire Modificative n°1 – Budget communal

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une décision budgétaire modificative comme suit, en raison d'une insuffisance de crédits budgétisés pour le remboursement des emprunts bancaires en cours :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 1641 : Emprunts en euros		50 000,00 €		
<b>TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts</b>		50 000,00 €		
R 1641 : Emprunts en euros				50 000,00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>				50 000,00 €
Total		50 000,00 €		50 000,00 €
<b>Total Général</b>		50 000,00 €		50 000,00 €

Après délibération, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal approuve cette décision budgétaire modificative.

## 10) Rapports des commissions et délégations

Pas de rapports

## 11) Questions diverses

- Pont Romain au Moulin Caillet : Contact a été pris avec la DRAC afin de connaître l'origine exacte du Pont, ce qui déterminera les travaux de rénovation à entreprendre et les subventions à demander. Deux entreprises de rénovation spécialisées dans les ouvrages historiques (API25 et TPRE) sont venues constater la dégradation du pont et étudier les possibilités de rénovation.  
Le Maire rappelle que la circulation sur ce pont est interdite aux véhicules de plus de 2.5 tonnes.
- Certificats d'économies d'Énergie : La commune a généré des Certificats d'Economie d'Énergie lors des travaux de restructuration de l'ancienne ferme située 17 grande rue. Grâce au dispositif de mutualisation et vente de ces certificats crée par la CAGB, la commune a validé 2 122 135 KWh cumac ce qui correspond à environ 6000 euros. Lors de la vente des CEE, 50% seront reversés à notre commune et 50 % iront alimenter le fond « Isolation et énergies » que l'on peut solliciter en cas de travaux de rénovation énergétique de notre patrimoine.
- Fibre / internet : Suite aux nombreuses plaintes des usagers et aux rapports réalisés par les élus concernant le très faible débit et les difficultés de connexion des habitants, le Syndicat Mixte Lumière, propriétaire des installations actuelles, a décidé lors du comité du 15 juin le financement de la fibre pour les répartiteurs de BUSY et de VORGES LES PINS. Le coût des travaux est estimé à 70 K€, les délais ne nous ont pas encore été communiqués.

**Fin de séance : 23h10**